



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Securite : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 3936

Texte de la question

M Louis Pierna demande a M le ministre des transports et de la mer quelles mesures il entend prendre pour garantir la securite des populations riveraines de l'aeroport du Bourget a l'occasion du prochain salon de l'Aeronautique et de l'espace du Bourget. L'annee ecoulee a ete particulierement fertile en accidents lors de demonstrations aeriennes. Des milliers de Francais ont encore en memoire les images du terrible accident aerien survenu sur la base de Habsheim, en Republique federale d'Allemagne, cours d'un meeting aerien. Les populations et les elus des villes concernees par le salon de juin 1989 sont extremement preoccupes, d'autant que la tragedie de Goussainville de 1973 est encore presente dans tous les esprits. Considerant qu'il importe de proteger avant tout les habitants, il convient de prendre des dispositions leur apportant le maximum de garantie et de les faire connaitre.

Texte de la réponse

Reponse. - L'arrete interministeriel du 17 fevrier 1977, signe du Premier ministre et des ministres des transports, de la defense et de l'interieur et relatif a la reglementation des manifestations aeriennes organisees dans le cadre du Salon international de l'aeronautique et de l'espace, prevoit un dispositif extremement rigoureux d'organisation et de controle des presentations en vols effectuees au Bourget. Ce dispositif comporte notamment une Commission interministerielle de controle, un directeur des vols du centre d'essai en vol et des moyens techniques exceptionnels de controle des trajectoires des avions presentes. Apres chaque salon, la Commission interministerielle de controle analyse le rapport du directeur des vols et propose les ameliorations techniques ou reglementaires jugees necessaires. C'est ainsi que l'arrete de 1977 a ete progressivement complete et ses dispositions renforcees. Il est bon enfin de savoir que la presentation au Bourget de patrouilles acrobatiques sur avions a reaction n'est plus autorisee depuis plusieurs salons. La preparation du programme et du dispositif des presentations en vol pour le Salon du Bourget 1989 va demarrer, pour les services officiels, par une reunion de la Commission interministerielle de controle qui doit avoir lieu prochainement. Un representant de cette commission a recu les instructions du ministre des transports et de la mer pour que l'objectif prioritaire de la securite continue, comme pour les annees precedentes, a prevaloir dans la preparation et l'execution de cette manifestation.

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3936

Rubrique : Transports aeriens

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2891